

## Stationnement payant

Est-ce que je suis concerné par le stationnement payant	Si j'habite à Duingt Si je n'habite pas à Duingt mais j'ai une résidence secondaire	Oui, car les zones payantes sont à vocation touristiques et ce, pendant le mois de juillet et aout	Ce sont la place de l'église et la contre allée de la plage. Mais pour les activités courantes de la commune, un stationnement en zone bleue ou parking gratuit existera toute l'année
Pourquoi devrais-je payer alors que je vais poser mes enfants à l'école	La dépose des enfants sera tolérée sur la 1ere semaine de juillet	Si vous souhaitez rester plus longtemps	Vous pouvez stationner gratuitement pendant les 20 premières minutes Vous pouvez stationner sur la zone bleue pendant une heure Vous pouvez stationner gratuitement et sans limitation de durée sur le parking de la colonie, 100 m au-dessus de l'école
Pourquoi devrais-je payer pour accéder à mon bateau alors que je paye déjà une boucle	Si j'habite à Duingt Si je n'habite pas à Duingt mais j'ai une résidence secondaire Si je n'habite pas à Duingt	Vous pourrez déposer vos affaires avec un disque de stationnement zone bleue pendant 1 heure. Vous pourrez demander un Pass Ponton pour stationner sur la zone bleue plus longtemps  Vous pourrez déposer vos affaires avec un disque de stationnement zone bleue pendant 1 heure.	

## Condition d'obtention d'un Pass Résident ou Pass Ponton

Je suis concerné par le Pass Résident	Si mon adresse principale Si ma résidence secondaire	Se trouve dans les rues suivantes	Rue du vieux village Passage du roc Ruelle du chef-lieu Passage de la voute Chemin du Château vieux
Je suis concerné par le Pass Ponton	Si je loue une boucle à la commune de Duingt		

## J'ai droit à un Pass

Mon adresse est dans le village, dans les rues concernées	En résidence principale	J'ai une voiture	Et j'ai un garage	Vous avez droit à un Pass Résident
			Et j'ai une place chez moi	Vous avez droit à un Pass Résident
			Et je n'ai ni garage, ni place	Vous avez droit à un Pass Résident
		J'ai deux voitures	Et j'ai un garage	Pour la première voiture, vous avez droit à un Pass Résident. Pour la deuxième voiture, vous avez droit à un 2eme Pass Résident si vous êtes mariés ou en couple
			Et j'ai une place personnelle devant chez moi	Pour la première voiture, vous avez droit à un Pass Résident. Pour la deuxième voiture, vous avez droit à un 2eme Pass Résident si vous êtes mariés ou en couple
			Et je n'ai ni garage, ni place	Pour la première voiture, vous avez droit à un Pass Résident. Pour la deuxième voiture, vous avez droit à un 2eme Pass Résident si vous êtes mariés ou en couple
			Et je suis célibataire	Pour la première voiture, vous avez droit à un Pass Résident. Pour la deuxième voiture, vous n'avez pas droit à un 2eme Pass Résident
		J'ai 3 voitures ou plus		Dans tous les cas

Mon adresse est dans le village, dans les rues concernées	En résidence secondaire	J'ai une voiture	Et j'ai un garage	Vous avez droit à un Pass Résident
			Et j'ai une place chez moi	Vous avez droit à un Pass Résident
			Et je n'ai ni garage, ni place	Vous avez droit à un Pass Résident
		J'ai 2 voitures ou plus	Dans tous les cas	Au-delà de la première voiture, vous n'avez pas droit à un autre Pass Résident
J'ai une boucle au ponton	De la plage	J'habite à Duingt	J'ai déjà un Pass Résident car j'habite dans le village	Ce Pass ne permet pas de stationner à la plage. Il faut éventuellement demander un Pass Ponton. Toutefois nous vous incitons à mettre votre bateau au ponton du village
			J'habite ailleurs que dans le village	Il faut demander un Pass Ponton
		Je n'habite pas à Duingt	Vous n'avez pas droit à un Pass Ponton. Vous pourrez toutefois déposer du matériel à votre bateau en stationnant 60 mn avec un disque bleu et ensuite vous garer au parking gratuit.	
	Ponton Lamouille	J'habite à Duingt	J'ai déjà un Pass Résident car j'habite dans le village	Vous pouvez stationner avec ce Pass dans le parking en face du 438 rue du Vieux Village
			J'habite ailleurs que dans le village	Il faut demander un Pass Ponton
	Je n'habite pas à Duingt	Vous n'avez pas droit à un Pass Ponton. Vous pourrez toutefois déposer du matériel à votre bateau en stationnant 60 mn avec un disque bleu et ensuite vous garer ailleurs.		

Questions diverses		
J'ai droit à un Pass Résident	Je peux le changer de voiture ?	Non, il est attribué à un véhicule précis, l'immatriculation doit être notée sur le Pass et correspondre au véhicule sur lequel il est apposé.
J'ai droit à un Pass Ponton	Je peux le changer de voiture ?	Non, il est attribué à un véhicule précis, l'immatriculation doit être notée sur le Pass et correspondre au véhicule sur lequel il est apposé.
J'ai droit à un Pass (Résident ou Ponton)	Pourquoi je ne peux pas le changer de véhicule ?	Le but est de limiter le nombre de véhicules stationnant autour du village et de donner la priorité aux habitants. Il ne serait pas juste, par rapport aux autres, que celui qui a un Pass le prête à un ami.
J'ai un Pass Ponton	Je peux stationner librement sur toute les zones bleues	Non, ce Pass permet de stationner uniquement allée de la plage (De 238, allée de la plage au 388, allée de la plage) et au parking en face du 438 rue du Vieux Village.
J'ai droit à un Pass (Résident ou Ponton)	J'ai l'habitude de me garer à une place qui n'est pas concernée par une zone bleue	Le fait d'avoir un Pass ne vous donnera pas de priorité sur une place qui n'est pas marquée en bleu. Donc rien ne change, premier arrivé, premier servi.
Je n'ai pas de Pass	Je prépare la messe ou je prépare l'église	Quelques Pass Résident seront à disposition de la paroisse avec un marquage « service » à la place de l'immatriculation et laissés en sacristie pour les intervenants
	Je vais à la messe	Je vais au parking gratuit. Si j'ai du mal à marcher, je mets le disque bleu 1H. En cas de dépassement, une « tolérance de stationnement » aux heures de messe sera appliquée
	Je vais à la mairie	Je mets le disque bleu 1H. En cas de dépassement causé par un retard de la mairie, une tolérance sera appliquée.
	Je vais au SPAR	Je mets le disque bleu 1H
	Je vais à la boulangerie	Je mets le disque bleu 1H
	Je vais au Bar-Tabac	Je mets le disque bleu 1H

	Je vais à l'office du tourisme	Je mets le disque bleu 1H
	Je vais à la salle Sonjon, au club des bons amis	Je mets le disque bleu 1H si j'ai des choses à déposer. Pour stationner hors mois de juillet et aout, je peux aller gratuitement sur le parking de l'église.
	J'habite dans une zone bleue, je reçois des amis le soir	Le stationnement bleu se terminant à 20H, en arrivant vers 19H avec le disque 1H, ils peuvent stationner sans problème. Sinon, il est possible de stationner toute l'année des 2 côtés du village, au parking de la colonie ou route de la Maladière
	J'habite dans une zone bleue, je reçois des amis la journée	Je mets le disque bleu 1H si j'ai des choses à déposer. Pour stationner hors mois de juillet et aout, je peux aller gratuitement sur le parking de l'église. Sinon, il est possible de stationner toute l'année des 2 côtés du village, au parking de la colonie ou route de la Maladière
	Dans le village, il reste des places qui ne sont pas en zone bleue	Ces places sont ouvertes à tous, sans limitation de durée et sans priorité. Premier arrivé, premier servi.
Dans le village, il reste des places qui ne sont pas en zone bleue	Pourquoi ?	Ces places sont souvent isolées ou éloignées des points saturés. Il était difficile pour cette première année de régler ces zones isolées.
Le stationnement en zone bleue n'est pas « estival », comme pour les horodateurs	Pourquoi ?	Le stationnement en zone bleue est réglementé toute l'année car l'activité commerciale ou lors des weekends de beau temps implique une régulation du stationnement. Toutefois, la surveillance sera « allégée » pendant la période hivernale
Comment obtenir un Pass	Si vous remplissez les conditions, il faut faire la demande en mairie, avec un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule concerné..	
Exemple du Pass à coller sur la vitre avant		